

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 15 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le quinze avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 13 mars 2025 et sous la présidence de cette dernière.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève – LAMOTE Jean-Baptiste –DIBON Odette – CELHAY Martine - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - Dominique DARGUY

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** LAGADEC Marie-Pierre - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Odette DIBON

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Fixation des taux d'impositions pour l'année 2025 ;
- Vote du Budget Primitif 2025 ;
- Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé ;
- Projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade : demande de subvention au titre de l'appel à projets n°2 FEDER 21-27 « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics » ;
- Création d'un poste d'adjoint d'animation de 20H à compter du 16 mai 2025 ;

## **0. Approbation du compte-rendu du 18 mars 2025**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 18 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis de la convention d'honoraires de la SELARL ETCHE AVOCATS pour l'assistance et la représentation de la commune dans le cadre de la procédure contentieuse engagée par l'AFR en vue de l'indemnisation de ses préjudices liés aux désordres causés à la station de pompage du bord de l'Aran, pour un montant de 250,00€ HT de l'heure ;
- la signature du devis de TL SERVICES pour les travaux de plomberie/chauffage/climatisation du rez-de-chaussée de la maison Germain dans le cadre de l'aménagement du showroom ANDEREA, pour un montant de 15 056,57 € TTC ;
- la signature du devis de CAMY Hervé pour les travaux de plâtrerie du rez-de-chaussée de la maison Germain dans le cadre de l'aménagement du showroom ANDEREA, pour un montant de 10 679,42 € TTC ;

- la signature du devis de CLEDON PEINTURE pour les travaux de peinture/revêtement de sol du rez-de-chaussée de la maison Germain dans le cadre de l'aménagement du showroom ANDEREA, pour un montant de 15 495,84 € TTC ;
- la signature du devis de la SARL ALAIN VERA CARRELAGES pour la fourniture du carrelage du bâtiment 2 du stade dans le cadre de la reconfiguration et l'amélioration du complexe sportif du stade, pour un montant de 13 649,96 € TTC ;
- la signature du devis de ETS AMORENA Frédéric pour la fourniture et la mise en œuvre de la chape liquide du bâtiment 2 du stade dans le cadre de la reconfiguration et l'amélioration du complexe sportif du stade, pour un montant de 5 760,00 € TTC ;
- la signature des devis de l'association Le Bouillon pour les représentations à la ludo-médiathèque EIHARTZEA des spectacles « *Drôles de jardins* » du 23 avril 2025, pour un montant de 550,00 € TTC, « *Drôles d'animaux* » du 18 juin 2025, pour un montant de 250,00 € TTC et « *L'orpailleuse* » du 17 octobre 2025, pour un montant de 410,00 € TTC.

20H55 : Arrivée de Lionel DIRIBARNE

22H30 : Arrivée de Véronique DELAGE

## 2. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025 qui restent donc à 30,29% pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties, à 69,55% pour la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties et à 17,50 % pour la Taxe d'Habitation, compte tenu de la revalorisation des bases annuelles devant générer des rentrées fiscales plus importantes cette année sans hausse des taux.

*Les taux d'imposition 2025 sont fixés à l'unanimité.*

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 3. Vote du Budget primitif 2025

La Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (*hors dépenses de personnel*), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à procéder à ce type de virements et d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025 :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<u>Dépenses</u>	2 128 214,88 €
	<u>Recettes</u>	2 424 475,58 €

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<u>Dépenses</u>	2 347 510,00 €
	<u>Recettes</u>	2 347 510,00 €

Pour rappel, total budget :

<b>INVESTISSEMENT</b>	<u>Dépenses :</u>	3 126 558,00 € (dont 998 343,12 € de RAR)
	<u>Recettes :</u>	3 126 558,00 € (dont 702 082,42 € de RAR)

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<u>Dépenses :</u>	2 347 510,00 €
	<u>Recettes :</u>	2 347 510,00 €

Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 sont approuvées à l'unanimité.

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

#### 4. Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer, au titre de l'année 2025, les subventions aux associations et autres personnes de droit privé dont les dossiers de demandes ont été étudiés en Commission Finances en collaboration avec les adjoints, comme ci-après ;
- de consacrer une enveloppe de 6 716,00 €, comprenant le solde 2024, à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale ;
- de prévoir d'attribuer en cours d'année, aux associations qui en ont fait la demande, des subventions sous justificatif et après délibération du Conseil Municipal.

\* A l'article 6558

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Forfait pour 9 enfants de Bardos	9 000.00 €
BESKOITZEKO IKASTOLA	Forfait pour 3 enfants de Bardos	3 000.00 €

\* A l'article 65748

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>Total TTC</i>
ADELFA 64	Subvention 2025	550.00 €
AHOZ (M. BALADE intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BIDACHE	Subvention 2025	200.00 €
ASSOCIATION CINE-CLUB LES BOBINES RURALES	Subvention 2025	500.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE BAYONNE	Subvention 2025	200.00 €
BARDOS EN SCENE	Subvention 2025	4 000.00 €
BARDOZEN KANTUZ	Subvention 2025	500.00 €
BIDACHE SPORTS FOOTBALL	Subvention 2025	500.00 €
BIDACHE SPORT NATATION	Subvention 2025	800.00 €
BIDACHE SPORT TENNIS	Subvention 2025	500.00 €
BIZI KANTUZ	Subvention 2025	1 000.00 €
CLUB BETHI AINTZINA	Subvention 2025	1 000.00 €
COMITE DES FETES	Subvention 2025	8 000.00 €
ERDIZKA SPORT SANTE	Subvention 2025	1 000.00 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	Subvention 2025	250.00 €
FOYER DE JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE	Subvention 2025	6 000.00 €
FOYER RURAL DES JEUNES DE SAMES - section BASKET	Subvention 2025	500.00 €
GURE IRRATIA	Subvention 2025	250.00 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	Subvention 2025	300.00 €
IHESALDI	Subvention 2025	200.00 €
IKAS BI	Subvention 2025	200.00 €
KANALDUDEKO	Subvention 2025	200.00 €
LIEUTENANTS DE LOUVETERIE	Subvention 2025	500.00 €
MEDIABASK	Subvention 2025	100.00 €

SOCIETE DE CHASSE L'ELAN (M. LEMBEYE, intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	1 100.00 €
UHALDEAN (M. BALADE, intéressé, ne prend pas part au vote)	Subvention 2025	6 500.00 €
US BARDOS	Subvention 2025	12 500.00 €
US BARDOS	Ecole de rugby 2025	12 500.00 €
VAL D'ADOUR MARITIME	Subvention 2025	100.00 €
ZILIPORTAKA	Subvention 2025	500.00 €

L'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année 2025 est approuvée à l'unanimité.

Pour : 12 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 2 (Grégory LEMBEYE – Ramuntcho BALADE)

Non votants : 0

### 5. Projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade : demande de subvention au titre de l'appel à projets n°2 FEDER 21-27 « Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics »

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement actualisé du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade ;

#### PROJET DE RECONFIGURATION ET D'AMELIORATION DU COMPLEXE SPORTIF DU STADE

Maître d'ouvrage	Commune de BARDOS
Libellé du projet	Réhabilitation et extension du complexe sportif (bâtiments 2 - 3 - 3bis - 4 - 5)

#### PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF HT

DEPENSES HT	Montant	RECETTES HT	Montant	%	Situation *
Lot n°1: VRD & Espaces verts - SOGEBAT LANTIQUE	197 429.70 €	Etat	345 314.00 €		
Lot n°2: Gros Œuvre - OYHAMBEURU BATIMENT	353 610.02 €	DETR 2023 (30% montant subvention globale de la phase 1)	245 314.00 €	19.28	Acquise
avenant n° 1	3 011.63 €	DETR 2024 (13.88% montant subvention globale de la phase 2)	100 000.00 €		
ss/ traitant SAT ET ANCHEITE	20 377.48 €				
Lot n°3: Charpente Bois. Couverture. Zinguerie - SAS DARRIEUMERLOU	123 852.80 €	Conseil Départemental	272 738.00 €	15.23	Acquise
avenant n° 1	8 259.38 €	Appel à projets 2022 - Territoire aux 2024* (18% montant subvention)			
ss/ traitant zinguerie EURL FACON DE FER	13 860.00 €				
avenant n° 2	4 665.76 €	Communauté d'Agglomération Pays Basque	111 918.00 €		
Lot n°4: Menuiserie Aluminium Serrurerie - MIROITERIE DU GAVE	133 204.00 €	Fonds de concours Forfait communal	30 000.00 €	6.25	Acquise
Lot n°5: Menuiserie Bois. Parc mobile - SARLET CHEVERRIA MENUISERIES	55 218.00 €	Fonds de concours Projet structurel	81 918.00 €		
avenant n° 1	3 782.00 €				
avenant n° 2 modification titulaire marché EURL HAUTIN Menuiserie		Communauté d'Agglomération Pays Basque	1 291.12 €		sur présentation de facture
avenant n° 3	459.00 €	Participation financière acquisition équipements d'eau de pluie		0.07	
ss/ traitant parc mobile ALGAFLEX SAS	11 658.00 €				
Lot n°6: Plâtrerie. Faux plafonds. Isolation - PATRICK MASSON	165 842.55 €	Territoire d'Energie Pyrénées Atlantiques	12 458.93 €	0.70	Acquise
avenant n° 1	19 080.15 €	CEE (75% des CEE générés)			
avenant n° 2	4 984.36 €				
Lot n°7: Electricité - SUDELEC COTE BASQUE	78 404.38 €	Agence de l'eau ADOUR GARONNE			non éligible
avenant n° 1	2 791.18 €	Participation financière acquisition travaux en place de récupérateurs d'eau de pluie			
Lot n°8-01: Chauffage. Ventilation - LO PICCOLO	98 059.27 €				
Lot n°8-02: Plomberie. Sanitaires - LO PICCOLO	129 573.05 €	Europe : AAP FEDER 2021-2027	A déterminer par la Région		Demandée
Lot n°10: Peinture - CLEDON PEINTURE	65 660.90 €	Commune de Bardos	1 047 423.76 €	58.48	
<b>Total travaux MAPA</b>	<b>1 504 542.57 €</b>	Fonds propres (2 emprunts de 500 000 €)			
REGIE COMMUNALE : GO bât 3 - 3bis - 4 / Carrelages de tous les bât (lot 9)					
TRAVAUX réalisés au 02/04/2025 (bât 3bis - 3 sanitaires - 4)	99 681.69 €				
TRAVAUX à réaliser (bât 2 carrelage - 3 vestiaires GO/carrelage)	20 200.00 €				
<b>Total travaux</b>	<b>1 624 424.26 €</b>				
GEOMETRE	GEODENAK		1 768.00 €		
BUREAU D'ETUDE DE SOL	INGESOL		3 040.00 €		
ASSISTANCE A MATHRISE D'ŒUVRE	APGL 84		148 053.00 €		
DIAGNOSTICS AMIANTE	SARL 2CS		1 325.00 €		
BUREAU DE CONTROLE	SOCO TEC		8 900.00 €		
COORDONNATEUR SECURITE	VIGEIS		4 910.00 €		
<b>Total Prestations intellectuelle (MO, bureaux d'études, de contrôle...)</b>			<b>165 996.00 €</b>		
PUBLICITE MAPA	LES PETITES AFFICHES		723.55 €		
<b>TOTAL HT</b>		<b>TOTAL HT</b>	<b>1 791 143.81 €</b>	<b>100</b>	

- de resolliciter auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine le maximum de subvention possible au titre du second appel à projet « *Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone Programme FEDER 2021-2027* » pour le projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade, l'opération comprenant un ensemble cohérent de travaux d'efficacité énergétique (*réduction de 58% des consommations énergétiques du site, respect des objectifs 2050 du décret tertiaire*), privilégiant l'amélioration de l'enveloppe (*niveau d'isolation, étanchéité à l'air...*), utilisant au moins un matériau biosourcé, l'étude de planification (*critère strict d'éligibilité lors du 1er appel à projet*) étant devenue optionnelle, les actions entreprises pour le confort d'été passif et la notion de sensibilisation des usagers non développées lors du 1<sup>er</sup> AAP ayant été étayées. Le financement de l'opération sera réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

*Le plan de financement actualisé du projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade ainsi que la demande de subvention à la Région sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **6. Création d'un poste d'adjoint d'animation de 20H à compter du 16 mai 2025**

Il est proposé au Conseil municipal :

- de créer, à compter du 16 mai 2025, un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation, représentant 20H de travail hebdomadaire en moyenne, afin d'assurer les fonctions d'aide aux enseignantes de maternelle, de surveillance et d'animation à la cantine et la garderie ainsi que l'entretien des bâtiments communaux (*missions assurées actuellement par un emploi PEC*) ;
- de pourvoir cet emploi permanent par le recrutement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel, et dans ce dernier cas de le doter du traitement afférent à un indice brut compris entre 367 et 432 ;
- d'autoriser la Maire à signer le contrat de travail, les crédits suffisants étant prévus au budget de l'exercice.

*La création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint d'animation et la signature du contrat de travail sont approuvées à l'unanimité.*

Pour : 14 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Questions diverses**

A l'occasion du vote du budget primitif, la Maire informe les conseillers qu'après analyse du potentiel du site BIHUR, fléché par le plan de référence pour accueillir les futurs ateliers communaux, des discussions ont été entamées avec Jean-Christophe ITHURSARRY, qui souhaite louer le local artisanal dont il est propriétaire situé en face, et dont le potentiel de 370 m<sup>2</sup>, auquel se rajoutent des extérieurs d'environ 500 m<sup>2</sup>, pourrait convenir pour stocker les nombreux matériaux actuellement stockés derrière les ateliers communaux. Elle indique que la proposition de ce dernier, au vu de l'Observatoire fiscal de la CAPB, semble raisonnée (*2500 € pour le bâti + 500 € pour le terrain, soit 3000 €/mois*). Elle rappelle qu'à l'heure actuelle, les agents ne disposent pas de vestiaires comme l'impose la réglementation, que beaucoup de matériels sont actuellement dispersés entre le sous-sol de la cantine de l'école publique, celui de la salle ERDIZKA et à l'extérieur des ateliers communaux, et qu'à son sens, il s'agit d'une opportunité à ne pas rater. Elle ajoute que la commune ne prendrait pas trop de risques, la volonté étant de dresser un bail 3-6-9 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. A la remarque de Jérôme DACHARY sur le fait qu'il s'agirait d'une dépense supplémentaire, la Maire répond que la libération du local sous ERDIZKA permettra une nouvelle location et

donc une rentrée financière en face. Henri DIRIBARNE constate que l'éloignement des ateliers, comme à Guiche, entraîne automatiquement des pertes de temps, tandis que Jean-Baptiste LAMOTE rappelle que les bâtiments de la ZA du bourg avaient été fléchés en leur temps dans cet objectif.

A propos du SDECI règlementaire, de compétence communale, en cours d'élaboration, elle informe les conseillers qu'un travail avec les agriculteurs sera nécessaire afin de prévoir la mutualisation des bâches incendies qui leur sont imposées systématiquement à l'occasion des demandes de permis de construire de bâtiments agricoles ; ce qui permettrait d'assurer la couverture incendie de maisons éloignées des poteaux incendies. Geneviève DULIN précise que la Commune profite de créer de nouveaux poteaux incendie à chaque renouvellement de canalisation de réseau d'eau potable (*pour un coût d'environ 4000 €*) chaque fois que cela est possible (*pas de changement des diamètres de canalisation pour des raisons de salubrité*).

Elle fait part de la demande qu'elle a reçue d'une jeune Bardoztarde, membre du comité des fêtes, à la recherche d'une quinzaine d'hectares de terres agricoles, et idéalement d'un bâti, pour une installation en chèvres pyrénéennes. Les élus débattent des problématiques de l'agriculture, des transmissions et des difficultés d'installation (*Martine CELHAY, Henri DIRIBARNE, la Maire*) avant que la Maire ne propose de mettre en relation la jeune demandeuse avec un bailleur potentiel.

Elle indique avoir reçu 2 agents immobiliers en charge de la vente en plateau à aménager des appartements d'Arotcha, à destination prioritairement des locaux. La communication sera assurée via Bardos Info.

Elle fait un point sur les travaux de la piste cyclable et indique qu'une convention devra être signée avec les propriétaires de la maison Bulain afin de sécuriser le passage en domaine privé de la dite piste. Henri DIRIBARNE précise que des travaux de renforcement de voirie vont aussi être entrepris par le Département. La Maire ajoute qu'avec les aménagements et la limitation de vitesse prévus la question connexe de rétablir le radar autoroutier à cet endroit précis se posera inévitablement.

Elle informe que la commune de Bardos a une nouvelle fois été retenue par le Festival *Le temps d'aimer la Danse* mais avec un changement de formule quant à la programmation (*atelier de danse suivi d'une représentation*), au lieu (*fronton, ou trinquet si pluie*) et à l'horaire (*le matin atelier de danse du collectif EDO Danse contemporaine et caribéenne avec le groupe local LAGUNEKIN, l'après-midi représentation*). Cette nouvelle formule demandera moins d'agencement technique et ne nécessitera pas de régie éclairage.

Henri DIRIBARNE, qui suit les réunions de chantier du stade, fait un point sur les travaux du bâtiment 2. Il explique que l'entreprise de plâtrerie MASSON a pris du retard, que les joints, mal faits, sont à reprendre, décalant de fait l'intervention du peintre, et que par conséquent le coulage de la chape est reporté. A la remarque de Jérôme DACHARY sur la responsabilité du maître d'œuvre, Henri DIRIBARNE répond que le suivi est assuré tous les 8 jours, et la Maire, qu'elle va contacter Jean FOUCHET pour lui rappeler l'urgence. Elle en profite pour indiquer que les petits vestiaires seront cassés, avec un peu de retard par rapport à ce qui était prévu, dès le lendemain du week-end de Pâques.

Geneviève DULIN relate sa visite, avec Elorri LARZABAL de BIL TA GARBI, du site du composteur collectif de biodéchets situé en face de l'église de La Bastide-Clairence. Elle rappelle que l'installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble ou dans les quartiers répond aux objectifs de la loi (*obligation depuis le 1er janvier 2024*) et que cette solution de proximité est étudiée par la commune qui projette d'en installer un pour ses locataires. Ce composteur est composé de 3 bacs de 20 m<sup>3</sup> chacun (*1 bac pour les déchets cadencés par un cadenas à code nominatif, 1 bac pour les copeaux de bois accessible du seul référent du collectif, 1 bac de maturation*). L'accompagnement de BIL TA GARBI consiste à fournir une méthodologie (*bois ajouté toutes les semaines et mixage avec la pelle comprise dans le bac de copeaux*), la formation des voisins-référents ainsi que la mise à disposition de composteurs et de bioseau. Tout est gratuit hormis les copeaux de bois. Elle précise que 6 mois de maturation sont nécessaires pour hygiéniser le compost avant de l'utiliser dans les espaces verts et que des bacs de 15 m<sup>3</sup> seraient préférables à de plus gros pour des questions de manutention. Devant le scepticisme de Jérôme DACHARY, elle précise que sur ce projet 5 candidats s'étaient portés volontaires pour 2 places de référent. La Maire évoque la proximité intéressante des jardins partagés prévus près du projet du COL, Geneviève DULIN, un espace un peu végétalisé, proche des logements. Cette dernière conclut son propos par un rétroplanning des opérations à venir (*signature d'une convention entre la Commune et BIL TA GARBI, réunion de cadrage*).

Odette DIBON fait un point sur la campagne Euskaraldia qui vise à accroître la pratique quotidienne de la langue basque par une plus grande utilisation de l'euskara au quotidien. Du 15 au 25 mai 2025, pendant

10 jours, en famille, entre amis, au travail, ainsi que dans tous lieux de partage, les bascophones sont invités à converser en euskara. Elle distribue les badges au conseillers désireux de participer, s'ils comprennent (rôle de Ahobizi) ou s'ils parlent (rôle de Belarriprest). Elle indique que les inscriptions sont ouvertes. En second point elle appelle à diffuser et à soutenir le ciné/débat qui sera donné vendredi 18 avril à 19H à la salle de cinéma de Bardos sur le sujet de l'endométriose. Elle rappelle que la séance donnée à Dax en présence du ministre de la santé avait pour parrain Thomas RAMOS et pour marraine Laetitia MILLOT.

Jean-Baptiste LAMOTE signale que le monument aux morts a été nettoyé par 2 bénévoles, et que le pupitre d'information, qui représente 5 à 8 ans de travail de mémoire finalisé par Georges PROD'HOMME, permet aujourd'hui, en scannant le QR Code, de remonter, toutes les informations relatives aux soldats Bardoztars disparus durant la grande guerre (*état civil, filiation, carnet militaire, lieu du décès*) ; un immense travail qu'il salue, précisant que celui-ci s'est accompagné d'une recherche sur les survivants (*650 en tout*). Il ajoute qu'un travail complémentaire a permis d'identifier les défunts de la guerre 1870-1871 (*7 Bardoztars parmi les 64 morts du département*) et que le rajout de ces 7 noms sur le Monument aux morts et dans la base de données accessible depuis le pupitre est évalué à 1075 €. Odette DIBON indique qu'un prestataire à LAHONCE fait des devis gratuits de gravure, Henri DIRIBARNE cite lui Christian DUNOGUIEZ et PETRISSANS, carrier à Came. La Maire conclut en disant qu'un devis global doit être demandé pour la reprise des noms déjà inscrits sur le monument et les nouveaux à graver.

◆◆◆

La Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées DCM\_2025\_20 à DCM\_2025\_24.

◆◆◆

La Maire ouvre la séance de travail.

Martine CELHAY remonte le souhait des agents communaux d'étudier le remplacement du revêtement de sol de l'école publique par du carrelage aux fins de faciliter son entretien. La Maire répond qu'en effet, sur demande des agents, la commune avait acquis une décapeuse en 2021 afin de nettoyer le sol souple et de le protéger grâce aux couches de vernis appliquées à l'issue ; avant de décider de faire intervenir une entreprise extérieure spécialisée depuis juillet 2024. Le remplacement du sol souple devra être étudié dans l'avenir, en tenant compte, c'est évident, de son usage par des enfants de maternelle et d'élémentaire et également de son entretien.

La Maire clôt la séance de travail.

La secrétaire de séance,

Odette DIBON



La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



